



## LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

GESTE N° 68:



Tenir compte de mes besoins pour l'aménagement de mon quartier,

# UN + POUR MA RÉUSSITE



**Selon la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement où il se sent en sécurité, où il a accès à des services de base, où il lui est possible de jouer, d'apprendre et de grandir et où sa voix est entendue.**

Les villes, villages et communautés se doivent de considérer la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants dans l'élaboration de leurs politiques et dans l'aménagement de leur territoire. Ils ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des familles et permettre ainsi aux enfants, des plus petits aux plus grands, de développer leur plein potentiel.

L'indépendance parentale sur le trajet entre l'école et la maison est un bon baromètre du niveau d'accessibilité et de sécurité des lieux d'une ville ou d'une municipalité. La mise en place de règlements et d'aménagements adaptés aux enfants, quelle que soit l'infrastructure (rue, trottoir, intersection), contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie d'un quartier. Le fait d'assurer la continuité des déplacements en intégrant des places publiques, des traverses piétonnes, un réseau de pistes cyclables sécuritaire et balisé ou des mesures de réduction de vitesse de la circulation favorise le transport actif des jeunes vers l'école et augmente les possibilités d'exploration sécuritaire.

Les interventions municipales directes dans l'espace public peuvent également mener au développement de zones récréatives, à l'implantation d'infrastructures d'activités physiques de loisir et de plein air à accessibilité universelle, ainsi qu'à l'optimisation et à la mise en valeur des espaces verts, multipliant donc les occasions pour les jeunes de socialiser au quotidien et leur permettant de s'épanouir pleinement dans un milieu de vie stimulant.

#### SOURCES:

<sup>1</sup> *Convention relative aux droits de l'enfant*, Nations Unies, 1989. <https://www.unicef.org/french/crc/>

<sup>2</sup> CLOUTIER, Marie-Soleil, et Juan TORRES, « L'enfant et la ville: notes introductoires », revue *Enfance, Famille, Génération*, printemps 2010, no 12, p. i-xv. <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2010-n12-efg3899/044389ar/>

<sup>3</sup> BEAUDOIN, Annie, « Relation enfant-espace: Adéquation entre forme urbaine, architecture et enfance dans les quartiers centraux », École d'architecture, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, Université Laval, mai 2007. [https://www.arc.ulaval.ca/files/arc/projetsetudiants/2007/Beaudouin\\_Annie.pdf](https://www.arc.ulaval.ca/files/arc/projetsetudiants/2007/Beaudouin_Annie.pdf)

<sup>4</sup> « 1001 mesures et idées pour des politiques familiales municipales favorables à la qualité de vie », *La banque des 1001 mesures*, Carrefour action municipale et famille (CAMF). <https://www.1001mesures.ca/>